

Annexe 4 : CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL N°2020-02
Unités de vie "Comportements-problèmes"
grille de cotation des projets

critères		coefficient de pondération	cotation
Capacité à faire du promoteur	expérience du promoteur, connaissance du territoire et du public cible	3	/ 4
	justification / opportunité de la demande	3	/ 4
	délai de mise en œuvre	3	/ 4
	projet co-porté par plusieurs gestionnaires	3	/ 4
Qualité du projet	modalités d'évaluation du besoin de l'utilisateur	3	/ 4
	élaboration et mise en œuvre des modalités de prise en charge (projet individualisé, adaptation des modalités d'accompagnement du public)	3	/ 4
	organisation et fonctionnement de l'unité de vie	4	/ 4
	proposition de répit et d'hébergement temporaire	3	/ 4
	respect des exigences architecturales et ergonomiques en lien avec les spécificités des personnes accueillies	3	/ 4
	compétences, formations et qualifications des personnels	4	/ 4
	prise en compte des recommandations de bonnes pratiques "comportements-problèmes" et "troubles du spectre de l'autisme"	4	/ 4
	modalités de mise en place des outils de la loi n°2002-2	2	/ 4
méthode d'évaluation / indicateurs	2	/ 4	
Partenariat et ouverture	coopération avec le secteur sanitaire et médico-social	3	/ 4
	coopération avec les autres partenaires	3	/ 4
Cohérence financière du projet	cohérence du budget prévisionnel / respect du budget	4	/ 4
TOTAL			/ 200